

Brico Dépôt a choisi ADP pour l'accompagner dans la mise en place du volet « heures supplémentaires » de la loi TEPA

Grâce à un travail de concert, ADP et Brico Dépôt ont mis en place avec succès l'application du « Travailler plus pour gagner plus » et son impact complexe sur la gestion de la paie.

Paris, le 5 décembre 2007 – L'application du volet « heures supplémentaires » de la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat) au 1^{er} octobre a mis à l'épreuve la réactivité des directions des Ressources Humaines qui ont dû faire face dans l'urgence¹ à l'application de la loi sur la défiscalisation des heures supplémentaires. La société Brico Dépôt confrontée à cette problématique a passé ce cap avec succès grâce à l'accompagnement fourni par ADP, spécialiste des services pour la gestion des Ressources Humaines.

«Au départ, nous avons accueilli la loi TEPA avec beaucoup d'inquiétude car les directives étaient peu claires et les délais très courts. Finalement, grâce à notre travail conjoint et la capacité d'ADP à nous accompagner, nous sommes très fiers d'avoir réussi à l'appliquer en temps et en heure», explique Sabine Jaquard, Responsable de la paie chez Brico Dépôt.

Pour que ces évolutions se passent en douceur chez ses clients, ADP a travaillé sur la mise en place d'un package d'accompagnement comprenant notamment des supports d'information, des documents de travail et des formations pratiques permettant d'expliquer simplement aux salariés la loi et ses impacts sur la paie.

Pour sa part, Brico Dépôt a reçu dès le mois de septembre, un dossier de pré-analyse puis un dossier d'analyse afin de préciser les spécificités de calcul des heures supplémentaires au sein de son organisation. Cela a permis de préparer main dans la main le déploiement de la réforme et d'aborder toutes les questions complexes.

« La mise en place de cette réforme a représenté deux semaines de travail à plein temps pour deux personnes en septembre et octobre, mois traditionnellement denses », souligne aussi Sabine Jaquard.

A propos de la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat)

Le premier volet de la loi TEPA prévoit d'exonérer de charges sociales et d'impôts sur le revenu (IR) les heures supplémentaires effectuées par les salariés à partir du 1^{er} octobre 2007. Les employeurs bénéficieront dans le cadre de ce dispositif d'un allègement de charges pour chaque heure supplémentaire effectuée et pourront recourir, en cas de besoin, au volume d'heures supplémentaires qui leur semblera nécessaire - dans la limite de 220 heures par an et par salarié, sans majoration du coût du travail.

A propos de Brico Dépôt

Brico Dépôt, filiale du Groupe Kingfisher, premier groupe européen et troisième au rang mondial est présente depuis 14 ans sur le marché français. Brico Dépôt est spécialisé dans distribution de produits sur les marchés de la construction, et de la rénovation à destination des professionnels et

¹ La réforme a été annoncée en juillet, le décret est passé début septembre pour une application au 1^{er} octobre 2007.





des particuliers. La société, aujourd'hui 3^{ème} acteur du bricolage en France, comptabilise 89 magasins et emplois plus de 7 000 salariés.

A propos d'ADP

ADP est le spécialiste des services pour la gestion des Ressources Humaines.

S'engageant contractuellement sur les résultats, ADP prend en charge tout ou partie des tâches du département des ressources humaines des entreprises. Ses offres de services couvrent les domaines de la paie, les déclarations sociales, l'administration du personnel, les temps et activités, les carrières, les compétences, la formation, le reporting social et le décisionnel RH.

Forte de plus de 35 ans d'expertise métier en France, ADP accompagne les entreprises au quotidien dans l'application des bonnes pratiques RH : de l'exploitation à l'assistance fonctionnelle en passant par le suivi légal. ADP propose des prestations d'audit, de conseil, de formation et de conduite du changement, garantissant à ses clients le succès de leurs projets.

ADP s'adresse à des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, quelle que soit leur implantation, locale, nationale ou internationale. En France, le groupe compte 1 900 personnes réparties dans 12 agences pour servir plus de 9 000 clients représentant 2,6 millions de salariés.

Contacts presse :

Service de presse ADP

Camille Delomez / Alexandra Brainos-Gimond

Tél. : 01 44 43 79 09

camille.delomez@consultants.publicis.fr

Alexandra.brainos@consultants.publicis.fr

ADP

Laurence Rousselot

Tél : 01 55 63 59 59

laurence.rousselot@fr.adp.com

